

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 novembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Marc BERNARD - Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 011-971/07/BC

■ Location longue durée d'engins pour l'exploitation du CSD de la Crau (lots A, B, C) - Approbation des marchés.

DTD 07/418/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération DPEA 32/535/BC en date du 29 juin 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet la location longue durée d'engins pour l'exploitation du CSD de La Crau.

L'appel d'offres est ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché est de type marché alloti à prix forfaitaire avec :

- 1 lot pour un compacteur,
- 1 lot pour un tractopelle,
- 1 lot pour un chargeur.

La durée du marché est de un an renouvelable trois fois à compter de sa notification.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n°2007/115.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 7 novembre 2007, a retenu l'offre de l'entreprise TERRE NET groupe POISSON pour les trois lots :

- Lot A pour un montant de 95880,00 € HT pour le compacteur
- Lot B pour un montant de 23880,00 € HT pour le tractopelle
- Lot C pour un montant de 59400,00 € HT pour le chargeur

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération DPEA 32/532/BC en date du 29 juin 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;

- La décision de la Commission d'Appel d'Offres

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à l'approbation du marché relatif à la location longue durée d'engins pour l'exploitation du Centre de Stockage des Déchets de La Crau,
- Qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés relatifs à la location longue durée d'engins pour l'exploitation du Centre de Stockage des Déchets de La Crau, dont les pièces constitutives sont annexées, attribués l'entreprise TERRE NET groupe POISSON pour les trois lots :

- Lot A pour un montant de 95880,00 € HT pour le compacteur
- Lot B pour un montant de 23880,00 € HT pour le tractopelle
- Lot C pour un montant de 59400,00 € HT pour le chargeur

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement de la Communauté Urbaine :
Fonction 812 - Nature 6135 – Sous politique G 110

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN